

# COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 19 AOÛT 2013

Nombre de conseillers  
exercice : 18  
présents : 14  
pouvoirs : 1  
votants : 15

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

**Etaient Présents** : Mme JACQUEMOT S. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ; Mme LECAQUE H. ; M. RENAULD Ph. ; M. LOUYOT G. ; Mme KLAG C. ; Mme DEBRÉ B. ; M. LORRETTE D. ; M. SARATI P. ; Mme LALEU N. ; M. QUÉTEL J-L ; M. NICOLAS J.

**Absent excusé** : M. WINTERSTEIN M. (procuration de vote à M. BARBA A.)

**Etaient absents** : M. HUTTAUX D. ; M. TERZIC D. ; M. PÉQUIGNOT F.

Secrétaire de séance : M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

### PROPOSITION D'ADJONCTION DE DÉLIBÉRATIONS :

- Demande de subvention pour la restauration de l'orgue de l'église St Genest
- Subvention au Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Aménagement du site du canal : demande de subvention**

**46/2013**

Le canal de Novéant-sur-Moselle est traversé depuis peu par la véloroute Charles le Téméraire. Un petit aménagement de pique-nique a été créé sur place avec un espace de jeu sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes du Val de Moselle.

La municipalité a souhaité poursuivre ces réalisations par un aménagement de l'espace restant situé sur le lieudit La Terrière, propriété communale.

Le bureau d'Etudes Ingedia a présenté une esquisse de faisabilité par la réalisation d'un espace d'animation permanent et des structures annexes, tenant compte des contraintes locales (zone inondable, parcellaire, accès aux structures SNCF, ...).

Le projet comporte les éléments suivants :

- une zone abritée pouvant accueillir des tables et bancs de type brasserie sur sol type calcaire concassé et un espace en dur utilisé comme piste de danse ou zone d'aménagement de stands
- une zone libre pour l'organisation de manifestation festive à ciel ouvert
- un panneau d'information touristique lié au Parc Naturel Régional de Lorraine.
- un aménagement végétatif de l'ensemble du site

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 AOÛT 2013**

L'enveloppe prévisionnelle de ces aménagements s'élève à 188 011,20 € TTC, soit 157 200,00 € H.T. qui seraient financés comme suit:

Montant H.T. de l'opération :	157 200.00 €
Aides publiques :	
Région Lorraine (20 %) :	31 440.00 €
Dispositif LEADER (55 % de 148 450.00 €, dépenses éligibles) :	81 647.50 €
Fonds propres de la commune (25 %) :	44 112.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le plan de financement ci-dessus
- sollicite une subvention auprès de la Région Lorraine dans le cadre du CADT et du Parc Naturel Régional de Lorraine et le dispositif LEADER
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce ou document afférent à la présente,
- s'engage à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers

**Vente amiable du presbytère : autorisation de signer l'acte de vente****47/2013**

Aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à aliéner à l'amiable l'ancien presbytère et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette aliénation.

Monsieur le Maire a sollicité un second avis de valeur du presbytère avec le jardin attenant auprès du Directeur des Finances Publiques, conformément aux articles L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 3221-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Par courrier du 24 octobre 2012, la valeur vénale proposée par ce service s'élève à 155 000 €.

Différents acquéreurs potentiels, qui s'étaient manifestés auparavant, ont ensuite été contactés afin de leur proposer le bien à la vente. Aucune proposition n'ayant été formulée, une agence immobilière a, par la suite, été mandatée.

Monsieur le Maire, agissant conformément à la délibération du Conseil Municipal précitée, a régularisé un compromis de vente en date du 30 mars 2013 sous les conditions imposées par le Conseil Municipal.

En vue du transfert de propriété définitif, Monsieur le Maire propose de requérir Maître Robert MARTINI ou Maître Guillaume HARDY, Notaires à Ars-sur-Moselle (Moselle), aux fins de recevoir l'acte authentique de vente aux conditions générales suivantes :

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 AOÛT 2013**

- le prix de vente est fixé à 158 000.00 €
- paiement au comptant au jour de l'acte authentique par la comptabilité du notaire précité
- le transfert de propriété aura lieu au jour de la signature de l'acte
- le transfert de jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte.

Vu les articles L 2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les articles L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 3221-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis rendu par le Directeur départemental des finances publiques en date du 24 octobre 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- constate la désaffectation du bien immobilier précité antérieurement réalisée conformément aux règles du droit local alsacien-mosellan,
- prononce son déclassement dans le domaine privé de la commune
- ratifie le compromis de vente du 20 mars 2013
- décide d'aliéner le bien aux charges et conditions ci-dessus
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente au nom et pour le compte de la commune et plus généralement tout document permettant la mise en œuvre de la procédure d'adjudication ainsi décidée.
- mandate Maître Robert MARTINI ou Maître Guillaume HARDY, Notaire à Ars-sur-Moselle (Moselle), aux fins de recevoir l'acte authentique de vente.

**Traverse Sud : Signature de la convention avec le Conseil Général****48/2013**

Dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire et paysager sur la Route Départementale n°6, le Conseil Général, propriétaire de la voirie, soumet à la commune une convention qui a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure d'aménagements divers sur la route départementale n°6. Elle autorise également la commune à occuper le domaine public départemental.

Un descriptif des travaux est repris dans cette convention qui énumère aussi les prescriptions techniques de réalisation, conformément aux desideratas du Conseil Général.

Après avoir donné lecture du projet de convention aux membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer ladite convention avec le Conseil Général.

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 AOÛT 2013**

**Admission en non-valeur****49/2013**

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 26 juin et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- exercice 2011 (vente de bois : montant forfaitaire de 800.00 €) - poursuites impossibles car société située en Meuse et en procédure de redressement judiciaire

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 800.00 euros pour le budget M14.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses (compte 654) au budget de l'exercice en cours de la commune

Afin d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

Compte 654	Pertes sur créances irrécouvrables	+ 800.00 €
Compte 60631	Fournitures d'entretien	- 800.00 €

**Décision modificative budgétaire – Annulation d'un titre de recette****50/2013**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Sous-Préfet de Metz-Campagne sollicitant la révision d'un titre de recette de 2 706 € émis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 à l'encontre de la commune de Corny-sur-Moselle pour participation aux frais de scolarisation dans les écoles de Novéant-sur-Moselle en 2009-2010 de six enfants résidant dans cette commune. Cette dernière, bénéficiant d'une structure périscolaire, conteste le bien-fondé de cette facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et force de constater l'aberration de cette situation administrative, décide à 1 voix POUR et 14 ABSTENTIONS les modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Compte 673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 2 706.00 €
Compte 6237	Publications	- 2 706.00 €

Le montant total du budget en dépenses et en recettes de fonctionnement reste inchangé.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 AOÛT 2013****Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers d'Arnaville****51/2013**

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Arnaville a assuré la sécurité du site lors du tir du feu d'artifice du 13 Juillet.

En guise de remerciements, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer à cette amicale une subvention exceptionnelle de 150.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'amicale des sapeurs-pompiers d'Arnaville une somme de 150.00 €.

**C.P.A.M. – Maintien du bureau d'Ars-sur-Moselle****52/2013**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Albert DAL POZZOLO, premier adjoint à Rozérieulles, qui attire l'attention sur le projet de la direction de la CPAM de Moselle de transférer le centre de sécurité sociale d'Ars-sur-Moselle à Metz.

Afin de défendre ce service public de proximité du canton et de la population, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à la direction de la CPAM Moselle de ne pas transférer le bureau d'Ars-sur-Moselle.

**EUROJAM : désignation de représentants****53/2013**

Dans le cadre de la préparation de la manifestation "RENCONTRE INTERNATIONALE EUROJAM 2014" organisée par l'association des guides et scouts d'Europe du 1er au 8 août 2014, des groupes de travail vont être mis en place autour des thèmes suivants :

- secours - santé - sécurité incendie
- circulation routière - transports
- ordre public
- salubrité
- jeunesse
- environnement
- communication

A cet effet, un espace ouvert intitulé "EUROJAM 2014" dans l'outil de travail partagé SOLSTICE va être prochainement créé afin de faciliter les échanges d'informations entre les services.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 AOÛT 2013**

La commune de Novéant-sur-Moselle sera sollicitée pour un ou plusieurs de ces thèmes. Aussi, la Préfecture de la Moselle demande la désignation de collaborateurs au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général, afin de figurer dans l'annuaire de SOLSTICE.

**Demande de subvention pour la restauration de l'orgue de l'église St Genest****54/2013**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint Genest consistant en un grand relevage avec quelques particularités ainsi que des options.

Il précise que cette opération permet l'amélioration des jeux de l'orgue de notre église.

Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter le Conseil Général et le Conseil de Fabrique afin d'obtenir des subventions pour cette opération.

Trois devis ont été présentés pour validation par le Conseil de Fabrique au technicien conseil de l'agence départementale de l'Orgue de Moselle. Ce dernier a rendu son rapport sur les devis présentés et a validé le devis de la manufacture Guerrier de Willer (Haut-Rhin).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la restauration de l'orgue pour une valeur de 88 370 € HT, soit 105 690.52 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Général et de tout autre partenaire éventuel
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Octroi de subvention au Comité des Fêtes****55/2013**

Dans le cadre de son jumelage avec les communes suédoises, la municipalité a fait réaliser un barbecue suédois qui a été inauguré en date du 10 juillet 2013. Elle a demandé au Comité des Fêtes de se charger de l'organisation matérielle de cette inauguration.

Par courrier du 30 juillet, le Comité des Fêtes a communiqué le décompte des sommes engagées.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 19 AOÛT 2013**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu des factures présentées, décide d'octroyer au Comité des Fêtes une somme de 470 €.

La séance est close à 22h20.

Délibérations n° 46/2013 à 55/2013

Emargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 <sup>ère</sup> Adjointe		Dominique LORRETTE	
Daniel LESCASSE 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Gérard LOUYOT	
Antoine BARBA, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		Bernadette DEBRÉ	
Huguette LECAQUE, 4 <sup>ème</sup> Adjointe		Noëlle LALEU	
Philippe RENAULD, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		Patrick SARATI	
Colette KLAG		Martin WINTERSTEIN	EXCUSÉ
Didier HUTTAUX	ABSENT	Jacky NICOLAS	
Frédéric PÉQUIGNOT	ABSENT	Dragan TERZIC	ABSENT